



Certificat de spécialisation « Arboriste-Élagueur »

Formation professionnelle continue

Public ciblé :

Particuliers, Jeunes à partir de 18 ans, Demandeurs d'emploi, Salariés en emploi ou en reconversion professionnelle, Employés de Collectivités, Fonctionnaires.

Pré requis :

diplôme de niveau 4 à minima dans le domaine ou niveau 4 + expérience professionnelle : soumis à dérogation.

Effectif par session :

minimum 4 personnes – maximum 6 personnes.

Durée :

1085 heures sur 6 mois

Tarifs :

11782 €

Frais pédagogiques éventuels :

Cantine scolaire

Modalités d'alternance :

420 h en entreprise (1 à 2 semaines/mois de formation)

Délai d'accès à l'action de formation :

1 mois sous réserve du nombre de personnes et des résultats :

Des tests d'entrée

De la commission de recrutement.

Formation commençant en septembre-octobre

Mode de validation :

(diplômant, certifiant, non certifiant) :

Diplôme de spécialisation niveau 4

Objectifs visés :

Acquérir les connaissances techniques et professionnelles nécessaires à exercer des activités professionnelles en tant que chef d'entreprise ou salarié hautement qualifié. Après attentes du client et analyse de l'arbre dans son environnement, il effectue des activités de coupe, démontage, abattage et élagage dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec la réglementation.

Contenu de formation :

- C1 - Définir une stratégie d'intervention
 - C2 - Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail
 - C3 - Réaliser des interventions techniques sur les arbres
- L'individualisation des parcours permet d'adapter le programme à chaque bénéficiaire en fonction des acquis. Possibilité de délivrer le diplôme ou des blocs de compétences

Modalités pédagogiques :

En présentiel, en s'appuyant sur une dynamique de groupe et des méthodes actives
Alternance de théorie et de pratique
Travaux de groupe.

Modalités d'évaluation :

Le diplôme est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables 5 ans. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification. Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites sur la base de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent progressivement tout au long de la formation. Le diplôme est obtenu quand l'ensemble des évaluations sont acquises



Contact :

Secrétariat CFPPA

– Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1

– Mail : cfppa.borgo@educagri.fr

Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi

*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo

*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

Accessibilité :

Référent handicap

Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93

Codes :

ROME : A1201 – A1202- A1203

RNCP : 24928 - 2759

environnement :

Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine.

Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.

Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, laboratoires, salles de cours et salles informatiques, Centre de Documentation et d'Information).

Restauration : une cantine favorisant les circuits courts.

Taux de réussite : 100 %

Taux d'insertion : 100 %

Taux d'abandon : 0%

Taux de satisfaction : 95 %

Conditions d'inscription :

Dossier d'inscription complet

Vaccination antitétanique à jour et attestation d'aptitude physique par le médecin.

Modalités de sélection :

Tests d'entrée : connaissance des végétaux et tests physiques.

Commission de recrutement pour les demandeurs d'emploi.

Financement de la formation :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge par votre OPCO
- Une prise en charge par votre employeur
- Une prise en charge par Pôle Emploi ou Région

Perspectives :

Métier : salariat/auto entrepreneuriat

Qui recrute ? Entreprises du paysage, Collectivités, Office de la Forêt, Office de l'environnement

Poursuites de formation/études : BTS